

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis  
Canton de Crépy-en-Valois



République Française

Mairie de Trumilly

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Conseil municipal réuni à la mairie,  
sous la présidence de M. Thierry CUNY, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2026

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	15

oooOOOooo

**PRESENTS** : CUNY Thierry, DUBREUIL Caroline, BILLÈS Charles, CUNY LEFEBVRE Valérie, VERON Anthony, ALLARD Alexandre, TRIPET Julien, ADELIN Marion, BONNET Gaëlle, DENAIN Eugénie, OPDEBEECK Flavien, BONNARD Florian, LEMAIRE Clément, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : RODRIGUES TRIPET Sonia donne pouvoir à TRIPET Julien  
THIEBAUD Karine donne pouvoir à DUBREUIL Caroline

**ABSENTS NON-EXCUSES** : néant

oooOOOooo

M. VERON Anthony est désigné secrétaire de séance.

oooOOOooo

**12-DELIBERATION 36/2026 : Désignation d'un correspondant incendie et secours**

**Rapporteur : Thierry CUNY, Maire**

**Vu** l'article 13 de la Loi 11<sup>0</sup>2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** les articles L. 731-3, R. 731-3 et D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure ;

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

**Considérant** que dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours dans les six mois qui suivent l'élection du Conseil municipal ;

**Considérant** que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

**Considérant** que le correspondant a pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et

à l'évaluation des risques de sécurité civile, à [a préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le maire propose la candidature de Mme Gaëlle BONNET et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme Gaëlle BONNET correspondante incendie et secours

Décision prise à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

A Trumilly, le 30 avril 2026.

Publié sur le site internet

de la commune le : **15 MAI 2026**

Le secrétaire de séance



Anthony VERON



Le Maire

Thierry CUNY

---

### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

oooOOOooo